

JOURNÉE
TECHNIQUE

La discipline positive

4 FÉVRIER 2019

À PARIS

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

 **Question**
de *Justice*

La discipline positive (DP) est un modèle d'apprentissage qui vise à favoriser le sentiment d'appartenance (sentiment de se sentir en lien) et le désir de participer des enfants et des jeunes.

Le respect mutuel, l'encouragement (fermeté et bienveillance) et la coopération sont au cœur du lien éducatif. La discipline positive invite l'enfant/ le jeune à découvrir ce dont il est capable.

La discipline positive est avant tout un processus qui part de l'existant, de ce que sont les personnes.

Elle vise à développer chez l'enfant ou le jeune des compétences sociales, émotionnelles et civiques utiles pour lui et pour le collectif (estime de soi, autonomie, autodiscipline, coopération, empathie, sens des responsabilités...) afin de construire un collectif dans lequel chacun trouve sa place.

Elle produit des effets à long terme.

JOURNÉE TECHNIQUE

La discipline positive

OBJECTIFS

- Parcourir la démarche et quelques outils de la discipline positive
- Appréhender comment la discipline positive pourra s'inscrire dans la vie concrète des établissements et services

CONTENU

- La psychologie Adlerienne sur laquelle est basée la discipline positive (les 3 piliers)
- Les ateliers : dire ou questionner ?
- Le temps de pause et de reconnexion
- Les compliments et l'encouragement
- Poser un cadre en coopération
- Les responsabilités
- La recherche de solutions
- Echange sur la signification de cette discipline pour les jeunes, les parents, les salariés et la direction

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'ateliers pratiques qui impliquent la participation de chacun et l'appropriation des concepts
- Journée qui s'appuie sur des outils concrets et opérationnels

DATE

- Lundi 4 février 2019

PUBLIC

Directeurs, cadres intermédiaires et chefs de services des établissements ou services.

COÛT

Inscription individuelle : 120 €

Formation délivrée par Hélène VAN DIJK, coordonnatrice et formatrice à l'association Question de justice.

Programme

9h30 Accueil des participants

10h Origines de la discipline positive, pourquoi maintenant, principes psychologiques

10h30 Le besoin d'appartenir ; ligne de conduite

10h50 Dire ou questionner ?

11h15 Démonstration du fonctionnement du cerveau et le temps de pause

11h45 Les compliments et l'encouragement

12h30 Déjeuner

14h Les 3 piliers de la discipline positive :

- Poser un cadre en coopération
- Responsabilités
- Routines et rituels

14h15 La punition

14h25 Les alternatives à la punition

Programme

- 15h** Exploration de la grille des objectifs mirages
- 15h15** Les différentes recherches de solutions
- 15h30** La recherche de solutions entre éducateurs
- 16h15** L'utilisation de la discipline positive aussi appelée « éducation à la coopération » ; comment pourra-t-elle jouer un rôle dans la co-éducation avec les parents ?
- 16h30** Synthèse des outils vus dans la journée
- 16h45** Activités de clôture
- 17h** **Fin de la journée**

ADRESSE

CNAPE

118 rue du château des Rentiers - 75013 Paris

Accès :

Olympiades (métro ligne 14),
Nationale (métro ligne 6)



RESTAURATION

Déjeuner : 20 € (tarif unique par personne). Règlement à l'inscription.
Le repas aura lieu dans un restaurant proche de la CNAPE.
Aucune réservation de déjeuner ne sera possible sur place.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

28 janvier 2019

Nombre de places limitées à 20 personnes

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

 **Question**
de *Justice*

JOURNÉE TECHNIQUE LA DISCIPLINE POSITIVE

A retourner à la CNAPE avant le 28 janvier 2019

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION		
<input type="checkbox"/> 4 février 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS
secretariat@cnape.fr

JOURNÉE TECHNIQUE LA DISCIPLINE POSITIVE

A retourner à la CNAPE avant le 28 janvier 2019

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION		
<input type="checkbox"/> 4 février 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS
secretariat@cnape.fr

JOURNÉE TECHNIQUE LA DISCIPLINE POSITIVE

A retourner à la CNAPE avant le 28 janvier 2019

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION		
Nom :		
Prénom :		
Association ou organisme :		
Adresse complète :		
Tél. :		
E-mail pro :		
Fonction :		
SESSION		
<input type="checkbox"/> 4 février 2019		
DROITS D'INSCRIPTION		
Journée technique : 120 €		
Déjeuner : 20 € <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
MODES DE RÈGLEMENT (obligatoirement joint - à retourner à la CNAPE)		
CCP	chèque	mandat
Date, signature et cachet de l'organisme inscripteur		
<small>10% des frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.</small>		

CNAPE - 118 rue du château des rentiers, 75013 PARIS
secretariat@cnape.fr